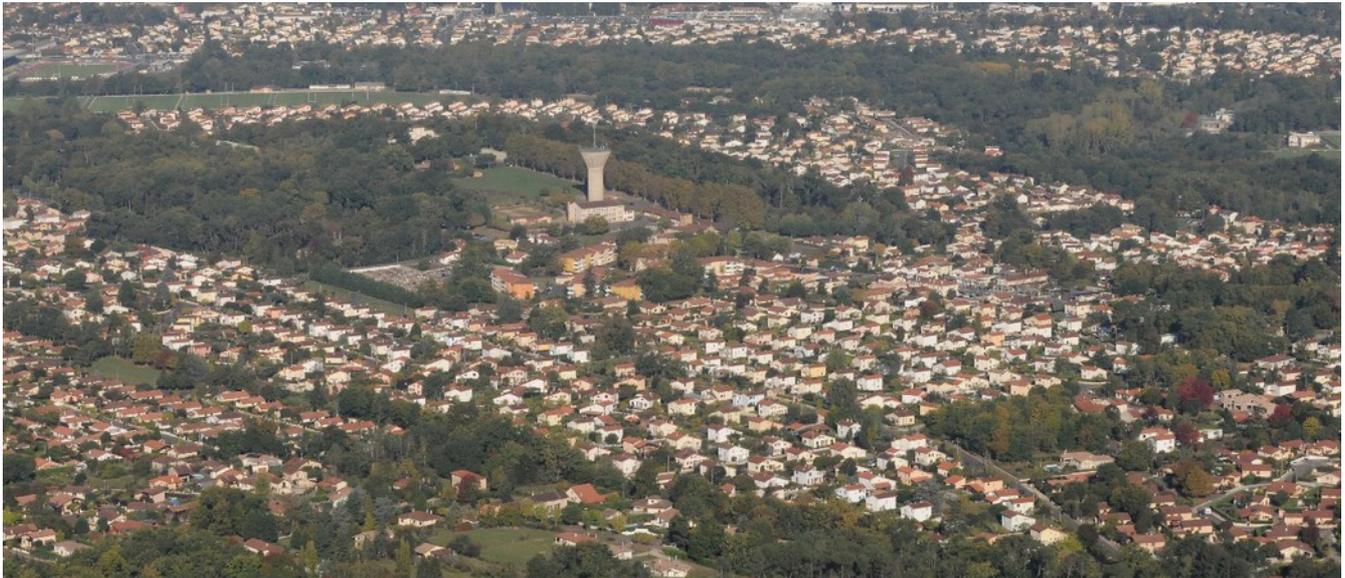


## RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LE FUTUR PLUI



*Dans le cadre de la création du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et de la concertation souhaitée par le conseil communautaire, Mont de Marsan Agglo invite tous les habitants du territoire à venir prendre connaissance de l'avancement du PLUI qui, à terme, couvrira les 18 communes. Trois réunions publiques sont prévues.*

Aujourd'hui l'organisation d'un territoire se pense à une échelle plus large. En ce sens, le PLUi est un document d'urbanisme qui permet de définir une vision partagée du territoire communautaire et de son évolution. Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement, etc.) et de définir des règles de construction (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement etc.). Ce projet de développement urbain a pour vocation de construire un territoire cohérent et attractif qui tienne compte des spécificités de chaque commune.

### **Un projet communautaire dans la ligne directrice du SCoT\***

À l'occasion des réunions publiques, une présentation de la démarche collaborative d'élaboration du PLUi de Mont de Marsan Agglo, ainsi que de l'avancée des réflexions en matière de réduction de la consommation foncière et de la préservation de l'environnement, sera proposée au public. Ensuite, un temps d'échange permettra à chacun de s'exprimer sur ces sujets, mais également sur ses attentes, afin d'orienter, autant que faire se peut, le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, dans le respect des lois en matière de préservation foncière et environnementale.

*\*Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en juin 2014*

### **Une concertation permanente**

- ➔ Pour suivre l'actualité du PLUI : rendez-vous sur le site internet de l'Agglo - [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)
- ➔ Pour une information personnalisée :
  - une adresse mail dédiée : [plui@montdemarsan-agglo.fr](mailto:plui@montdemarsan-agglo.fr)
  - une adresse postale : 575, avenue du Maréchal Foch - BP 70171 - 40003 Mont de Marsan cedex
- ➔ Pour exprimer ses remarques et attentes :
  - un dossier de concertation et un registre d'expression seront à votre disposition dans chaque mairie à partir de la semaine 51
  - une enquête publique programmée fin 2019

### **RÉUNIONS PUBLIQUES - À vos agendas**

- 18 décembre de 19h à 20h30 à Saint-Perdon au Foyer des activités
- 18 décembre de 21h à 22h30 à Saint-Avit à la salle polyvalente
- 19 décembre de 19h30 à 21h à Mont de Marsan à la Médiathèque